

- NOS VALLÉES DANS 30 ANS -

Étude prospective du Conseil de Développement du Pays Asses-Verdon-Vaire-Var
" Prenons tous une montagne d'avance "



1930



2013



Et demain ?

Communes et Communautés de Communes du Pays A3V





Montage de Chamatte, commune de Thorame-Haute. 2010

" Pour 2040, prenons tous une montagne d'avance ! "

« La prospective est la seule chance de poser les vrais problèmes et de choisir à temps son destin ;(...) elle énumère les possibilités, elle confronte des tendances lourdes et les faits porteurs d'avenir ».¹

Vu des grandes villes de la côte ou de la capitale, le Pays « Asses-Verdon-Vaire-Var » avec ses 11 000 habitants répartis dans 41 communes, apparaît souvent comme une forme de désert, caractérisé essentiellement par la beauté de ses paysages. De loin, persiste ainsi l'image d'Epinal d'un territoire d'apparence " paisible ", " isolé ", " intemporel ", voire " en déclin ", un peu à l'écart des grands mouvements du monde. **Il n'en est rien !**

En effet, comme d'autres espaces ruraux de faible densité humaine, le Pays A3V est intégré à un système territorial plus large. Il est fortement soumis à l'influence des aires métropolitaines de Grasse et de Nice et plus modestement de Digne-les-Bains et de Draguignan. De ce fait, il subit de profonds bouleversements.

Convoité pour la qualité de son cadre de vie, ce territoire, hier délaissé, est devenu aujourd'hui un lieu attractif subissant les multiples effets de la transformation des modes de vie (pression touristique, regain démographique, nouveaux usages de l'espace, déprise agricole, recomposition économique, urbanisation et mitage, etc.). Ces situations sont porteuses à la fois d'espérance et d'interrogations sur l'avenir.

Aussi, quel visage notre territoire aura-t-il demain ? Comment y vivrons-nous ? Quelles seront ses activités ? Que désirons-nous pour notre territoire ? Que souhaitons-nous préserver ? À quoi devons-nous renoncer ? Quels sont les défis auxquels nous avons à faire face ? Telles sont les questions que depuis 2010 le Conseil de Développement a souhaité proposer et débattre, en s'appuyant sur la participation la plus large des habitants. Plus de dix ans après l'élaboration de la charte du Pays, le Conseil de Développement, dans son rôle de mobilisation citoyenne et de proposition, s'est engagé dans une démarche prospective visant à rendre compte de la situation passée et présente, pour formuler les questions clés sur le devenir du territoire et des paysages, et imaginer des avenir possibles.

Parce que le « futur probable » ne coïncide pas toujours avec le « futur souhaitable », comment mieux préparer l'avenir en comprenant et maîtrisant davantage le présent ?

La réflexion stratégique « **Pour 2040, prenons tous une montagne d'avance** » cherche à sensibiliser les élus, les acteurs locaux, les habitants – permanents ou temporaires – et à leur faire prendre conscience des mutations en cours afin de créer les outils nécessaires à une maîtrise plus forte de leur avenir.

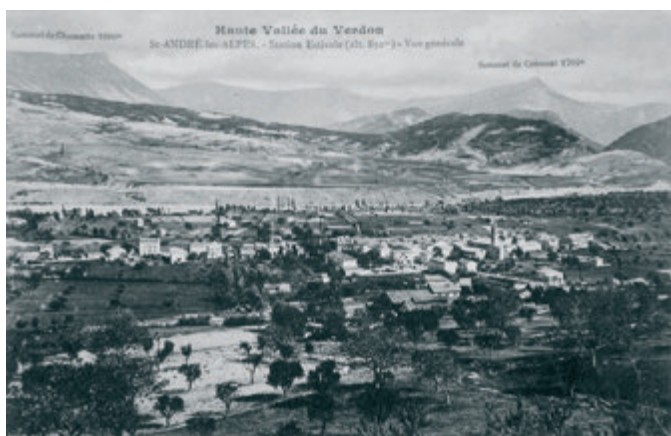
Il s'agit d'une invitation à l'action collective, à la co-responsabilité concernant le devenir de notre territoire afin de préserver ses paysages, ses caractéristiques rurales qui font sa richesse et son identité.

¹ Durance P., 2007. Genèse de la prospective territoriale. Paris : LIPSOR, CNAM

Observer le passé pour construire l'avenir

Pour mieux comprendre le présent et imaginer le futur, il est souvent utile d'observer le passé. C'est pourquoi le **Conseil de Développement** a sollicité le regard de l'historien Eric Fabre², afin de mettre en lumière les principales évolutions qu'a connues le territoire au fil du temps.

Des mutations majeures se sont opérées au cours des XIX^e et XX^e siècles. Vers le milieu du XIX^e siècle, les campagnes sont particulièrement peuplées et toute la société est paysanne. La population est à son maximum démographique, saturant totalement les campagnes, au point que la surface agricole disponible par habitant est le plus souvent inférieure à un hectare. Chaque parcelle, même la plus petite ou la plus inaccessible, est alors cultivée ou pâturée par les bêtes, laissant un paysage ouvert et peu boisé. Le territoire est alors riche d'une multitude d'activités (cordonniers, menuisiers, maçons...) qui lui permettent de satisfaire la plupart de ses besoins.



Village de Saint-André-les-Alpes, 1983.



Colmars-Les-Alpes, début du XX^eme.
Source : Petra Castellana.

A partir de 1840 s'amorce un long processus d'exode rural, qui se poursuivra jusqu'aux années 1960. Cette déprise humaine s'inscrit dans un contexte général du développement des villes et de l'industrialisation. Elle n'épargne en fait aucune campagne française, marquant la fin de cinq siècles d'accroissement de la démographie rurale. Elle aura localement des conséquences sur le découpage administratif du territoire, entraînant notamment (avec la loi Marcelin de 1971), un regroupement et une diminution du nombre des communes (passant de 66 à 41). Elle est aussi marquée par une réorganisation des pratiques et de l'économie locale. Après le pic démographique du milieu du XIX^e siècle, le milieu du XX^e révèle un monde relativement vide. On constate ainsi une réorganisation de l'activité socio-économique, du fait de l'affluence croissante des villes et de l'arrivée de produits manufacturés entraînant la disparition de nombreux petits métiers.

L'activité textile et l'agriculture constituent deux marqueurs de l'identité du territoire. Les draps grossiers qui étaient produits dans les fabriques pour des capes de berger et couvertures trouvent - grâce au développement du tourisme - un nouveau débouché, de courte durée, dans les habits chauds et imperméables des skieurs.



La fabrique Arnaud à Saint-André-les-Alpes en pleine activité en 1889



Ensemble de 9 machines à filer, Beauvezer

² Fabre E., 2011. La fin d'un monde.

Ce monde artisanal et industriel évolue dans un contexte alors fondamentalement agricole : le paysan éleveur est la figure maîtresse du pays.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, les exploitations sont sans spécialisation. On retrouve presque partout, quelques hectares de labour, quelques dizaines de moutons et un peu de l'ovine. **Progressivement, l'élevage se modernise et se concentre géographiquement.**

Les terres labourées deviennent plus rares, les nombreux troupeaux familiaux disparaissent au profit d'exploitations, moins nombreuses mais plus grandes. Les éleveurs réorientent l'élevage ovin et se spécialisent. Les troupeaux n'ont plus vocation à produire de la laine et du fumier ; les exploitations se réorientent vers la production de viande.

Moins pâturé, l'espace est aussi moins cultivé. L'amélioration des transports permet d'importer des grains de qualité. Il s'en suit un changement majeur : **la déprise génère des paysages banalisés où la forêt gagne sur tous les parcours pastoraux. Les parcelles inexploitablement sont délaissées.** La politique nationale de Restauration des Terrains de Montagnes (RTM) a des conséquences très importantes sur l'évolution des paysages en raison des reboisements considérables effectués entre 1880 et 1930. Ce phénomène conjugué à la déprise agricole fait que les paysages ont été totalement remodelés. On arrive peu à peu à la situation actuelle caractérisée par une homogénéisation des paysages en raison du développement de la forêt.



Evolution du couvert forestier entre le début du XXème et 2013, commune de Thorame Basse

Certaines de ces mutations (déprise agricole, fermeture des paysages) sont encore à l'œuvre sur notre territoire et se prolongent. D'autres débutent...

Le regard historique d'Eric Fabre scrute la fin d'un monde mais aussi le début d'un autre monde où des nouvelles conditions démographiques, sociologiques et économiques émergent.

Le saviez-vous ?

Quelques signes des mutations en cours dans le Pays A3V

Un territoire de faible densité, mais terre d'accueil de nouveaux habitants permanents...

- La densité du Pays A3V n'atteint pas 7 hab./Km² et avoisine celle du Sahel (6 hab./Km²)



Il s'agit de la plus importante hausse de ces quarante dernières années.

- **25% de la population du Pays n'habitaient pas sur le territoire 5 ans auparavant.**

...ou temporaires, esquissant une nouvelle sociologie rurale.

- La part des résidents secondaire est en augmentation constante depuis 1968. Une partie importante des nouvelles constructions concerne les résidences secondaires.



-65% du parc de logement du Pays A3V est composé de résidences secondaires.

Une fragilisation de l'agriculture, pilier vital et traditionnel ancré dans le territoire...

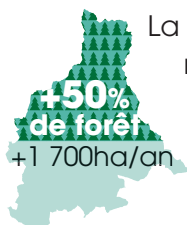


A l'échelle nationale, les espaces agricoles perdent 236 ha/J, soit la surface d'un département français tous les sept ans.

- **En 1988, les activités agropastorales du Pays occupaient 14% du territoire, elles ne représentent aujourd'hui que 9%.**

...provoquant un bouleversement des paysages,...

- A l'échelle du Pays, entre 1999 et 2012, 220 ha ont été artificialisés* au détriment des espaces agricoles et naturels.



La couverture forestière représente 50% de la surface du Pays et croît de 1700 ha/an

- La majorité des nouvelles constructions sont des maisons individuelles, elles sont situées à l'extérieur des centres bourgs.

...dans un contexte de concentration foncière et de vieillissement du monde agricole.

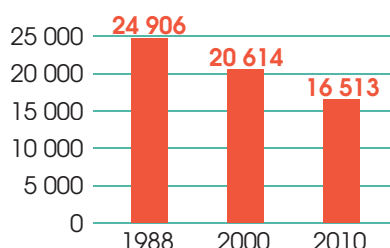
- Les exploitations agricoles du territoire sont de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grandes.

- **Moins d'1% des propriétaires possèdent 71% du territoire.**

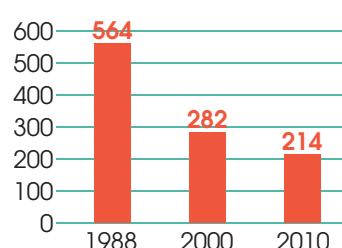


56% des agriculteurs ont plus de 50 ans, autant d'exploitations qui pourraient disparaître si elles ne sont pas reprises.

Évolution de la Surface Agricole Utilisée du Pays A3V en hectare entre 1988 et 2010 :



Évolution du nombre d'exploitations agricoles du Pays A3V entre 1988 et 2010 :



* Terrain naturel ou agricole transformé pour le développement des villages (logements, parkings, commerces...).

Zoom sur une problématique spécifique : La consommation foncière.

La problématique de gestion du foncier est apparue comme une question déterminante, tant son impact est important sur le paysage. Ce territoire rural est-il concerné par le mitage des terres agricoles et l'étalement urbain ? Quels sont les risques d'une urbanisation non maîtrisée ? Ce sont ces questions auxquelles le Conseil de Développement a tenté de répondre.

La consommation foncière est une problématique aujourd'hui bien connue. Malgré une prise de conscience généralisée à l'échelle nationale, la consommation du foncier naturel et agricole au profit des zones artificialisées constitue une réalité bien inquiétante.

S'il y a quelques années, on parlait de l'équivalent d'un département français artificialisé tous les dix ans, l'étude Agreste (juillet 2010) montre au niveau national que **les espaces agricoles perdent 236 hectares par jour, soit la surface d'un département français tous les sept ans !** Ces espaces sont consommés au profit de la construction d'habitats, d'infrastructures, de zones d'activités...

A l'échelle du pays, ce sont 220 ha qui ont été artificialisés entre 1999 et 2012, soit 16 ha/an principalement pour la construction d'habitat pavillonnaire.



Construction nouvelle sur un champ agricole, 2012. Commune de Saint-André-les-Alpes. Source : Aérogliss



Vue aérienne d'Annot, au premier plan : lotissement du Clot Platel, 2009. Source : Patrimages PACA

Evolution des espaces : une érosion lente mais régulière des espaces agricoles et naturels.

Pays A3V			
Évolution 1999 / 2012		en Ha	en %
Superficies cadastrées	Agricole	-95	-1 %
	Artificialisé	220	23 %
	Naturel	-115	-0,1 %

Source : Diagnostic foncier du Pays A3V, 2013 SAFER

Entre 1999 et 2012, le Pays A3V a connu une lente érosion des superficies de terres agricoles et d'espaces naturels au profit de l'artificialisation. **Les espaces agricoles ont ainsi connu une perte de 95 ha de terres agricoles et de 115 ha d'espaces naturels et forestiers.**

Les impacts d'une urbanisation non maîtrisée :

- Dégradation de l'environnement et du cadre de vie,
- mitage des terres agricoles,
- étalement urbain entraînant une augmentation des déplacements (donc des émissions de gaz à effet de serre) ainsi qu'un surcoût pour les collectivités (mise à disposition des réseaux, construction de routes),
- impact sur l'identité territoriale et le paysage : les constructions neuves sont souvent dans un style uniforme sans lien architectural avec le bâti ancien et le patrimoine local,
- délaissement des centres anciens au détriment de l'espace agricole,
- diminution de l'activité agricole, perte de terres à fort potentiel agronomique au profit de l'urbanisation, et problèmes de cohabitation entre l'activité agricole et l'occupation résidentielle du territoire,
- forte pression sur le prix du foncier qui met en concurrence la rentabilité des exploitations agricoles et la valeur potentielle du foncier.

Ces phénomènes, parce qu'ils sont disséminés dans le temps et l'espace, ne sont pas toujours perceptibles. L'œil s'habitue et ne perçoit plus les changements qui s'opèrent progressivement. Cependant, ils sont à l'œuvre, affectent le territoire et menacent nos paysages.



Confluence Issole-Verdon, 2011. Source : Aérogliss



" IMAGINONS LE FUTUR " - Quatre enjeux majeurs :

Le **Conseil de Développement**, accompagné par le CERAMAC³, a organisé entre le printemps 2010 et l'automne 2011 de nombreuses réunions et débats publics consacrés à l'avenir du territoire. Cette démarche a permis de mettre en évidence l'importance et la diversité des acteurs de terrain. Elle a également permis l'identification de **quatre enjeux majeurs** :

• Maîtrise ou non du changement ?

Le développement de l'influence des métropoles périphériques, la recomposition des liens entre le rural et l'urbain provoquent des mutations et des tensions fortes, en particulier sur le foncier, ressource stratégique attirant les investisseurs et les résidents extérieurs. Ces tensions vont s'accroître dans les prochaines années. Sommes-nous contraints de subir les objectifs, les intérêts particuliers d'acteurs et de structures exogènes au territoire ? Pouvons-nous proposer une vision stratégique collective permettant de maîtriser le changement ?

• Mitage ou fermeture des espaces ?

La recomposition des activités de production, la pression urbaine accrue, l'émergence de pratiques liées à la valorisation des ressources naturelles du territoire (sol, air, forêt, eau...) sont autant de processus entrant en concurrence dans l'occupation de l'espace. La progression du couvert forestier, la déprise agricole, l'extension du bâti et du mitage de l'espace, la pression et la spéculation foncière peuvent-ils se poursuivre sans réel arbitrage et stratégie collective concernant le devenir du territoire et de ses paysages ? Cette question interroge la gouvernance territoriale des acteurs locaux à formuler des arbitrages en la matière, dans un contexte de réformes institutionnelles (recomposition de l'intercommunalité, Acte III de la décentralisation) et de raréfaction de l'argent public.

• Moteur économique ou cadre de vie ?

La structuration des activités économiques du territoire va devoir largement évoluer dans les prochaines années. La fonction productive est caractérisée par un recul des surfaces et de l'emploi agricole, un redéploiement et des spécificités de certaines entreprises (artisanat, petite industrie, tourisme) et une tertiarisation de l'emploi rural. Les fonctions résidentielles et de « cadre de vie » du territoire se renforcent. L'enjeu du maintien et du développement des activités agricoles et de l'élevage, côtoie ainsi celui de l'émergence de nouvelles activités et de la place importante du tourisme, dans un contexte marqué par l'insuffisance de l'offre de services aux acteurs économiques. Quelle est et quelle sera la capacité du Pays à soutenir la recomposition des activités de production et à formuler des arbitrages sur le rôle attribué au territoire entre fonction productive, fonction résidentielle ou fonction de nature ?

• Mobilité sociale ou ancrage territorial ?

Le mouvement de repeuplement et de diversification sociale qui s'opère depuis plusieurs années peut être à l'origine de tensions entre nouvelles populations aux profils variés (habitants permanents, résidents secondaires aisés, populations précaires...) et populations locales « natives ». De telles dynamiques se combinent avec des besoins complexes en emploi et services. Les « concurrences » entre groupes sociaux peuvent générer des processus ségrégatifs. Qui habitera le territoire demain ? Sera-t-il réservé à des catégories privilégiées ? Un enjeu majeur porte donc sur l'accessibilité, le « désenclavement » des territoires et une plus forte prise en compte de la cohésion sociale.

³ Centre d'étude et de recherches appliquées au Massif Central, à la moyenne montagne et aux espaces fragiles de l'Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand.

Des visions contrastées ; des choix stratégiques indispensables dès aujourd'hui pour préparer demain :

De l'analyse des données, du croisement des expériences et des regards d'acteurs, plusieurs futurs se dessinent. En fonction des choix stratégiques et politiques à venir, trois lignes de futur, trois visions peuvent être identifiées.

- La première consacre la poursuite et le renforcement des processus de métropolisation et d'urbanisation renvoyant le pays à une fonction essentiellement résidentielle et de cadre de vie. Dans ce scénario, si de nouvelles activités économiques peuvent se développer (tourisme, services, économie résidentielle, etc.), l'attractivité, l'accueil de nouvelles populations permanentes et temporaires deviennent alors un moteur du territoire au détriment de l'agriculture, confrontée au mitage, à la pression foncière accrue et aux conflits d'usage. Le pouvoir n'est plus réellement dans le territoire mais en dehors. Le Pays, totalement intégré et dépendant des métropoles voisines et du système territorial régional, devient alors un « **jardin métropolitain** ».



Quartier pavillonnaire, France

- La seconde confirme une « **vision d'abandon** » des stratégies de développement rural dans un contexte de raréfaction des moyens financiers et de réorientation des priorités des politiques publiques. La capacité de maîtrise de son développement par le Pays disparaît. Les logiques libérales et de marché s'accroissent. Les solidarités communautaires, les « entre soi » et les réseaux sociaux prédominent. Des pans entiers du territoire sont laissés à la « nature ». L'idée même d'un projet de territoire partagé incluant le souci d'une cohésion sociale est renvoyée aux oubliettes.



Ruine du Plan de Lys, 2013.
Commune de Thorame-Haute

- La troisième propose la recherche d'un nouvel équilibre économique associant de manière harmonieuse élevage de montagne (à partir de filières spécifiques de qualité), gestion et valorisation de la forêt, promotion de quelques entreprises innovantes et d'un tourisme mieux intégré aux temporalités et aux spécificités du territoire. L'accessibilité aux services et aux moyens de transports est une priorité afin de conforter le développement économique et social. Dans ce même scénario, les enjeux en matière d'urbanisme sont déterminants et définissent les grandes stratégies pour le territoire. Cette approche est guidée par la recherche des complémentarités et de la valorisation des ressources locales. C'est le choix d'un modèle de développement ancré dans le territoire et celui d'un « **Pays stratège** », qui se prend en main.

C'est cette dernière vision, celle d'une « intelligence territoriale » qui a été plébiscitée par les participants aux différentes rencontres organisées par le Conseil de Développement. Elle s'inscrit dans la philosophie du développement local et dans la continuité des politiques de Pays. **Elle renvoie néanmoins, dès à présent, à des choix stratégiques et collectifs cruciaux.** La réussite d'un tel modèle est conditionnée à la forte mobilisation des élus, des entrepreneurs, des associations, des habitants. Elle suppose de promouvoir l'innovation sociale à travers des **formes exigeantes de coopération et de co-responsabilité** de la part des acteurs publics et privés.



" IMAGINONS LE FUTUR " Que pouvons-nous faire maintenant ?

Dans la recherche d'un développement territorial harmonieux, quelques grandes directions stratégiques méritent d'être affirmées.

► **Valoriser les ressources locales et aménager les sites économiques :**

- Le défi de la multifonctionnalité et de l'attractivité, avec les enjeux fonciers associés incite à se doter d'un **observatoire des dynamiques foncières** à l'échelle du Pays. Ainsi, les collectivités locales pourront s'engager pour l'implantation de nouveaux porteurs de projet en mettant à leur disposition du foncier et des services.
- Soutenir les **filières agricoles de qualité** tout en veillant à la qualité paysagère des espaces agricoles.
- Le Pays A3V doit proposer une **offre de zones d'activités** se distinguant par la qualité de leurs aménagements et leur insertion dans l'environnement. L'enjeu étant de favoriser l'installation d'activités économiques (pépinières d'entreprises) dans les bourgs en favorisant l'accès aux locaux professionnels (mise à disposition / location).
- **En matière de tourisme**, s'impose la recherche d'un développement raisonné et de meilleures réponses aux attentes de la clientèle. Cela nécessite le soutien des collectivités ainsi que des démarches de qualités, l'aménagement des sites et le développement de l'offre d'hébergement.

► **Préserver les espaces agricoles et non bâtis, densifier les pôles de vie :**

- La faible maîtrise foncière et l'absence d'anticipation et de stratégie collective à l'échelle du Pays en **matière d'urbanisme** ont des conséquences néfastes sur les objectifs d'équilibre du territoire. La recherche des complémentarités entre élevage, cultures, forêt, habitat et zones d'activités doit nous conduire à mieux contrôler les choix d'affectation du sol. **C'est pour cela qu'il convient d'informer et de sensibiliser la population et les propriétaires terriens sur la nécessité de gérer le foncier de manière durable.** L'élaboration d'un **Schéma de cohérence territoriale** (ScoT rural) constitue une réponse appropriée pour faire converger les politiques d'urbanisme et conforter le projet de territoire. Dans cette perspective, il semble essentiel de constituer des **zones de protection agricole** afin de limiter le mitage. L'extension urbaine doit pouvoir être limitée par des processus **d'amélioration du bâti existant** (OPAH), par la **densification des pôles de vie et la proposition de formes d'habitat alternatives au pavillonnaire.**
- **Le maintien et le renforcement de la qualité des paysages** constituent des enjeux cruciaux pour le développement économique de demain. Cette réflexion pourrait être intégrée à l'élaboration d'un **Agenda 21** pour le Pays prenant en compte également les questions relatives aux transports collectifs, la maîtrise de la consommation d'énergie, la gestion des déchets... Le paysage peut constituer l'axe d'un projet de territoire et peut aider à rechercher une cohérence, fondée sur l'identité et les enjeux futurs du Pays.

► Favoriser l'accès aux services et à la mobilité :

- Le développement économique et social du territoire est particulièrement lié à l'accès aux services, aux moyens de transport et de communication. L'amélioration de l'offre de transport collectif et l'aménagement de plates-formes multimodales ou de covoiturage constituent des pistes de travail.



Le Train des Pignes en gare d'Annot, 2013

- L'accueil et le maintien d'une population active passent également par des stratégies visant à « créer de la vie » dans le territoire et à promouvoir les services au sein des pôles de vie, en renforçant l'offre en direction des enfants, des jeunes, des personnes âgées, la mutualisation des équipements, le renforcement de la vie culturelle et sociale au sein des communes.

- La faible densité de population incite à regrouper les services par pôles (santé, culture, crèches...).

► Assurer une transition économique, écologique et énergétique

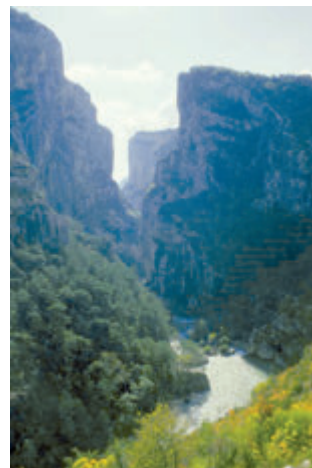
- Le changement climatique et la diminution progressive des ressources nous invitent à changer de modèle de développement.

- **L'économie circulaire : une autre solution !** L'économie circulaire est opposée à l'économie « classique » où notre développement est proportionnel à l'épuisement des ressources naturelles. Concrètement, il s'agit de concevoir des produits en anticipant leur recyclage, de valoriser au maximum les déchets avec des prélèvements minimes de matières premières.

- **Favoriser une Économie Sociale et Solidaire**, soutenir les coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

► Articuler les échelles territoriales et construire une coordination des acteurs :

- La maîtrise du développement par le territoire est conditionnée par sa capacité à un « savoir faire ensemble ». C'est l'intelligence collective au service de tous qui doit primer. Le choix de la construction d'une « **alliance territoriale** » et d'une stratégie commune est indispensable pour permettre d'entretenir le dynamisme, la capacité de réaction, la créativité pour faire face, ensemble, aux défis de demain.



Durant trois ans le Conseil de Développement s'est mobilisé pour imaginer le territoire de demain, identifier les grands enjeux du territoire et les mutations en cours.

Chronologie de la démarche prospective :

2009

- Lancement de la démarche prospective, création d'un atelier de travail au sein du Conseil de Développement.
- Première conférence : « Société et Paysage au XIX^{ème} siècle en Haute-Provence » organisée avec le concours d'Éric Fabre, historien-chercheur.
- Organisation d'événements publics de sensibilisation au paysage.

2010

- Réalisation du Diagnostic de territoire du Pays A3V, Renaud Dumas.
- Présentation publique du diagnostic organisé en novembre et décembre 2010 à Castellane, Annot et Entrevaux.
- Lancement de l'étude prospective avec le soutien du CERAMAC (Centre d'Étude et de Recherches Appliquées au Massif Central).

2011

- Organisation de deux Ateliers de prospective ouverts au public.
- Forum public de prospective territoriale à Saint-André-les-Alpes, choix d'un scénario pour le territoire.
- Rapport historique d'Éric Fabre, réunion de restitution et conférences sur les dynamiques humaines du XIX^{ème} siècle et XX^{ème} siècle.

2012

- Étude prospective du CERAMAC, restitutions.
- Organisation de conférences rencontres avec Éric Fabre sur les mutations agricoles.
- Présentation de la démarche prospective au Préfet des Alpes de Haute Provence, au Sous-Préfet de Castellane et au Directeur de la DDT 04.

2013

- Étude sur la consommation des terres agricoles, SAFER.
- Complément d'analyse, évolution de l'urbanisation dans les communes de Saint-André-les-Alpes, Castellane et Clumanc, Gauthier de Rosnay.
- Document de synthèse de l'ensemble de la démarche, création de documents de communication (affiches et flyer).
- Présentation finale auprès des cinq Communautés de Communes du Pays A3V.

L'ensemble des travaux menés dans le cadre de la démarche prospective sont consultables et téléchargeables sur le site du Pays A3V (www.pays-a3v.net)

Ce travail n'aurait pu être fait sans le soutien du Conseil Régional PACA, du Conseil Général 04 du Pays A3V et l'accompagnement de l'ARDL-PACA.

L'implication des membres du Conseil de Développement a également été déterminante pour mener à bien cette démarche de longue haleine, merci à tous ceux qui ont participé à cette démarche, de près ou de loin, élus, acteurs du territoire ou citoyens.

Le Conseil de Développement du Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var compte sur vous pour construire ensemble un territoire accueillant, durable et solidaire !!!



Conseil de Développement du Pays Asses-Verdon-Vaïre-Var

Maison de Pays - 04 370 BEAUVEZER -- Tél. : 04 92 83 44 93

Email : animation@pays-a3v.net

www.pays-a3v.net

Rédaction : Conseil de Développement du Pays A3V & ARDL-PACA (7 rue Colbert / 13001 MARSEILLE Tél./Fax : 04 96 12 01 98 - Email : ardl@wanadoo.fr et www.ardlpaca.wordpress.com)

Partenaires financeurs : Communes et Communautés de Communes du Pays A3V.



Graphisme : www.somiss.fr

Parution : 2013 - 500 exemplaires

Crédit photos : patrimoges.regionpaca.fr, Aerogliss, Petra Castellana, Palomba et le Musée du Moyen Verdon.